

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021

Convocation : 2 décembre 2021

Membres : 11 ; Présents : 8 ; Absents : 3 ; Votants : 9 ; Public : 0

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à dix-neuf heures.

Présents : Isabelle AUBRY, Thierry COIFFIER, Denis FERDY, Claire GARRIGUE-LANGLOIS, Jessica HUYGHE, Guillaume LEMENAGER, Dominique POTIER et Grégory THOUIN

Excusés : Pauline DEVOS, Fanny MESNIL, Éric LECHEMINANT

Procuration : Pauline DEVOS à Claire GARRIGUE-LANGLOIS.

Secrétaire de séance : Dominique POTIER

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE
2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL PAR LES PERSONNES CONCERNEES
3. PRESENTATION DU RECENSEMENT 2022 ; APPROBATION DE L'AGENT RECENSEUR ET DE SA REMUNERATION
4. PRESENTATION DE LA DEMARCHE PLUI, DE SON ORGANISATION ET DE SA GOUVERNANCE
5. INFORMATION SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021
6. VOTE DU CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)
7. INFORMATION SUR LES TRAVAUX 2021 ET 2022 :
 - 7.1. 2021 : AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE ; BILAN FINANCIER
 - 7.2. 2021-2022 : EFFACEMENT DES RESEAUX ; INFORMATION DES RIVERAINS DE LA RUE DE BANVILLE
8. MISE EN RESEAU ET SOUTIEN DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE : INFORMATION SUR L'INITIATIVE DE STM ; PROJET DE REUNION DES ENTREPRISES COURANT DECEMBRE
9. PRESENTATION ET APPROBATION DU PROJET D'ANIMATIONS DE NOËL DU 17 DECEMBRE
10. ACTIVITES DES COMMISSIONS : TOUR DE TABLE
11. QUESTIONS DIVERSES

1 DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE

Dominique POTIER est désigné secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Décision

Le compte-rendu du conseil du 15 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés et signé.

3 PRESENTATION DU RECENSEMENT 2022 ; APPROBATION DE L'AGENT RECENSEUR ET DE SA REMUNERATION

Isabelle AUBRY rappelle que le recensement se déroulera au début de 2022, suite au report du recensement initialement prévu en 2021.

Elle propose la candidature d'Olivier LANGLOIS comme agent-recenseur et les modalités suivantes de sa rémunération :

- formation (2 ½ journée) : 50 € par ½ journée,
- tournée de reconnaissance (environ 110 logements) : 100 €,
- questionnaires : 3 € par questionnaire renseigné (papier ou numérique).

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, la candidature d'Olivier LANGLOIS est approuvée ainsi que les modalités de sa rémunération : 50 € par ½ journée de formation ; 100 € pour la tournée de reconnaissance ; 3 € par questionnaire renseigné.

4 PRESENTATION DE LA DEMARCHE PLUi, DE SON ORGANISATION ET DE SA GOUVERNANCE

Dominique POTIER présente au Conseil le résumé de la démarche PLUi – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – proposée par STM :

- Les objectifs du PLUi.
- Les étapes d'élaboration.
- Les instances de gouvernance.
- Les modalités de concertation avec le public.

Il diffusera aux membres du Conseil le document de STM détaillant ces différents points.

L'engagement de la démarche PLUi sera voté par le Conseil communautaire du 9 décembre.

5 INFORMATION SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021

Le Maire Guillaume LEMENAGER présente la situation d'exécution du budget 2021. Au vu des dépenses et recettes enregistrées, la situation budgétaire est à ce jour satisfaisante tant dans la section investissement que fonctionnement :

- Économies significatives réalisées en matière de dépenses de fonctionnement,

- Recettes d'investissement conformes au budget initial,
- Dépenses d'investissement inférieures au budget initial.

Au vu de cette situation, le Maire propose de réfléchir aux travaux qui pourraient être engagés en 2022 au-delà des travaux d'effacement des réseaux déjà prévus, particulièrement en matière de voirie et de signalisation : route de Crépon, route de Graye-sur-Mer par exemple.

6 VOTE DU CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Isabelle AUBRY présente les attributions de compensation pour 2021 et pour 2022 à approuver par le Conseil.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, les attributions de compensation suivantes pour 2021 et pour 2022 sont approuvées :

- 2021 : 16 071 €
- 2022 : 16 071 € - 935,99 € (compétence PLUi) = 15 135,01 €.

7 TRAVAUX 2021-2022

7.1 Travaux 2021 : Église

Dominique POTIER fait part au Conseil du bon achèvement des travaux prévus dans le programme de restauration et de valorisation de l'église de la commune et de la qualité des réalisations de chacune des entreprises ayant contribué à ce programme.

Le programme prévoyait un montant de dépenses d'investissement de 41 002,92 € HT ; ont été dépensés 39 658,24 € HT auxquels s'ajoutent 570 € HT de dépenses de fonctionnement pour le nettoyage des gouttières et le démoussage de la tourelle du clocher.

Le financement du programme est assuré comme présenté dans le plan de financement ci-dessous :

Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		0%
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		État - DETR	11 838,71 €	29%
		État - DSIL		0%
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	39 658,24 €	État - FNADT		0%
		Conseil régional		0%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Conseil départemental	19 206,00 €	48%
Aléas :		Autres subventions : (à préciser)		0%
Dépenses de fonctionnement :	570,00 €	Sous-total 1 (1)	31 044,71 €	77%
Autres : (à préciser)		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	9 183,53 €	22%
		Emprunts		0%
Sous-total	40 228,24 €	Sous-total 2	9 183,53 €	23%
		Sous-total	40 228,24 €	100%

La part d'autofinancement est de 9 183,53 € HT à comparer aux 16 000 € HT d'autofinancement prévus dans le budget initial.

La subvention du département a été totalement versée, soit 19 206 € HT ; celle de la sous-préfecture de

Bayeux en partie pour un montant de 3 551,21 € HT, le versement du solde interviendra fin janvier 2022 en raison de l'absence de crédits de paiement en fin 2021. Au global, 73 % des subventions accordées ont été perçues.

Thierry COIFFIER fait part de sa préoccupation concernant le retour des vêtements sacerdotaux conservés dans le chasublier de la sacristie et qui ont pris en dépôt pour nettoyage et restauration par le service du patrimoine de département (Madame DALIBERT). Dominique POTIER indique qu'il reprendra contact avec Madame DALIBERT pour lui demander le retour de ces vêtements.

Dominique POTIER informe par ailleurs le Conseil de l'invitation qui nous a été faite par Bertrand BAILLEUL, président de l'association Alliance des Églises Rurales, à participer à un projet d'exposition de vêtements sacerdotaux au printemps prochain, exposition associant les trois communes de Saint-Marcouf, Condé-sur-Seulles et Sainte-Croix-sur-Mer avec le soutien du service patrimoine du Calvados. La commune accueillera début janvier les participants à ce projet pour une première réunion d'organisation.

Enfin, il propose d'organiser une visite des travaux réalisés d'une part à l'attention des habitants, d'autre part à l'intention des financeurs, élus, entreprises. Après échange, il est proposé :

- visite des habitants : début janvier en liaison avec un autre événement si possible (P'tit Troc'heure par exemple),
- visite des « officiels » : fin janvier.

7.2 Effacement des réseaux

Jessica HUYGHE rappelle les principaux éléments du programme d'effacement des réseaux – y compris la fibre optique - de la rue de Banville, projet qui sera mené conjointement avec la commune de Banville pour la partie la concernant, y compris le quartier des Hauts-Carreux avant l'entrée dans Sainte-Croix.

La part de la commune pour ce programme a été estimée initialement à 30 000 € HT. Il a été demandé au SDEC d'étendre le périmètre d'effacement pour y inclure les poteaux au croisement des rues de Ver, de la Bécasse, de Banville et de Gray-sur-Mer.

Les différentes étapes de ce programme sont les suivantes :

- Décembre – janvier : étude préalable réalisée par l'entreprise STEPELEC,
- Février : présentation du budget définitif et vote par le Conseil,
- Mars – avril : poursuite de l'instruction par le SDEC,
- Mai – juin : réalisation des travaux : 6 semaines sur Sainte-Croix; 10 semaines sur Banville.

Elle rappelle que ces travaux bénéficieront d'une subvention APCR (dossier monté par le SDEC) estimée à 20 000 € HT ce qui amènerait la part communale à 10 000 € HT sur la base du budget initial.

Par ailleurs, le constat a été fait que l'alimentation électrique de la salle communale se fait à partir du compteur de la maison des associations et que dans ces conditions le câble qui relie la maison des associations à la salle communale ne peut être pris en compte dans le périmètre d'effacement.

Afin de pouvoir enterrer tous les fils de la mairie, Jessica HUYGHE sollicite l'accord du Conseil pour faire la demande à ENEDIS, en coordination avec le SDEC, d'un devis pour un raccordement autonome de la salle communale.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve la demande à ENEDIS d'un devis pour un

raccordement autonome de la salle communale.

8 MISE EN RESEAU ET SOUTIEN DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE : INFORMATION SUR L'INITIATIVE DE STM ; PROJET DE REUNION DES ENTREPRISES COURANT DECEMBRE

Le Maire Guillaume LEMENAGER présente l'initiative menée par Vincent DAUCHY, troisième vice-président de STM en charge du Développement Economique, pour mettre en réseau les entreprises des communes de la Communauté. Elle consiste en la diffusion trimestrielle à l'ensemble des habitants d'un flyer présentant ces entreprises. Sur la base de la liste établie par Jessica HUYGHE, les entreprises de la commune ont été contactées par le Maire et invitées à se présenter sur le flyer.

Une réunion sur le sujet sera organisée courant janvier avec la participation de Vincent DAUCHY, des entreprises de la commune et du conseil.

9 PRESENTATION ET APPROBATION DU PROJET D'ANIMATIONS DE NOËL DU 17 DECEMBRE

Claire GARRIGUE-LANGLOIS fait part du projet d'animations de Noël organisé par la Commission Animation. L'animation aura lieu le 17 décembre à partir de 18h00 dans la cour de l'école et comportera :

- Spectacle chorégraphié de jonglerie enflammé,
- Père Noël et gourmandises pour les enfants
- Vin chaud et marrons grillées autour d'un brasero,
- Remise des colis aux anciens de la commune,
- Atelier pour enfants organisé par Ludovic DUCHESNE (dans la maison des associations).

Les membres du Conseil contacteront les anciens pour les inviter à cette animation et à la remise de leur colis.

Le budget prévisionnel des animations de Noël est de 1 300 €.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil approuve le projet d'animations présenté et le budget correspondant.

10 QUESTIONS DIVERSES

10.1 Demande d'extension d'une maison

Le Maire Guillaume LEMENAGER fait part de la demande d'un habitant de la commune, Maxime ROGER, de construire une extension de sa maison. Cette demande a déjà été faite avec la conclusion que l'extension projetée n'était pas conforme au PLU de la commune.

Décision

A l'unanimité des présents et représentés, Le Conseil confirme qu'il n'approuve aucun projet de construction non-conforme au PLU de la commune.

10.2 Recueil des adresses mail des habitants

Dominique POTIER rappelle que la liste mail des habitants a été utilisée pour la diffusion de la Newsletter de novembre et présente la situation de recueil de ces adresses :

- 56 habitants ont communiqué leur adresse,
- Il manque 54 adresses.

Cette liste sera diffusée aux membres du Conseil en leur demandant de prendre contact avec leurs voisins et connaissances afin de compléter cette liste.

10.3 Gouttière du toit du préau

Claire GARRIGUE-LANGLOIS et Dominique POTIER ont constaté à l'occasion de la pose de guirlandes l'état très dégradé de la gouttière du toit du préau, dégradation causée par les ballons.

Thierry COIFFIER propose que les solutions de remise en état et de protection de la gouttière soient étudiées dans le cadre du programme de rénovation de bâtiments communaux prévu en 2023. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

La séance est terminée à 21h30

Le Maire

La secrétaire de séance